

Jerem-passion-pêche

REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS EN BARQUE DU 03 JUIN 2018 SUR L'ÉTANG DES GRIGNONS À TRAVES .

Cette compétition amicale est organisée par jerem-passion-pêche .
La compétition se déroule en barque et zodiac par équipe de deux .
Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription .
La compétition sous tous ces aspects sera réglementée par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

INSCRIPTION :

Les inscriptions se dérouleront via le numéro suivant 07 86 76 28 12 ou par mail jerem.passion.peche@gmail.com
Les inscriptions débuteront à partir du 01 mai 2018 et seront closes le 26 mai 2018 .

Tarif de l'inscription :

60 euros par équipe .
Tous les moyens de paiement sont accepté .
L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué .

Mode de pêche :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur barque.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée .

Il es donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts .

La pêche se pratiquera en NO-KILL .

Il es conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons .

La pêche se déroule librement sur l'étang des Grignons , mais en respectant une distance de 20 mètres entre les concurrents en action de pêche .

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose .

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute .

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation .

Embarcation et équipements :

- Zodiac avec moteur électrique uniquement .
- Barque avec moteur électrique uniquement .
- Les échosondeurs sont interdits .
- **Gilet de sauvetage obligatoire .**

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires en cas de prise ou autres.

Chaque prise est mesurer et valider directement par les commissaires .

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleurs chances de survie .

Seuls les poissons qui repartiront en bon état dans le milieu seront comptabilisés.

Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées seront : la perche , le brochet , le sandre , le silure .

Les mesures seront faites du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée .

Les points seront accordés de la manière suivante :

- **PERCHE ET SILURE** : 10 points par cm

- **BROCHET ET SANDRE** : 15 points par cm

100 points bonus pour le plus grand poissons dans chaque catégorie .

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus , l'équipe obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur .

En cas d'égalité l'équipe ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises) .

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs .



DEROULEMENT :

Horaires de pêche :

1 manche de 8 heures (de 8h30 à 16h30).

PLANNING :

6h30 : Accueil des compétiteurs café et rappel du déroulement du concours . Mise à l'eau des barques .

8 h00 : Rappel de la réglementation à la mise l'eau .

Présence obligatoire .

8h20 : Départ sur zone.

8h30 : Début du concours .

16h30 : Fin du concours (tout poisson pris après 16h30 ne sera pas comptabilisé).

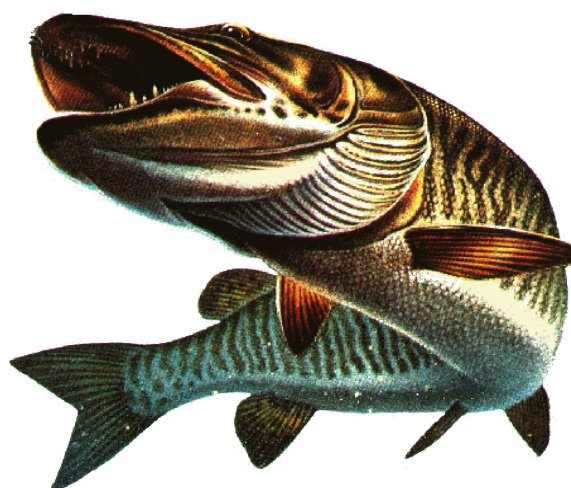
17h30 : Résultat et remise des prix .

INTEMPERIES :

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.

Modifications :

L'organisateur se laisse le droit de toutes modifications et reste souverain concernant la modification du présent règlement .



FICHE D'INSCRIPTION

Compétition barque carnassier
Dimanche 03 juin 2018 à l'étang des Grignons

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Personne à contacter en cas de problèmes le jour de la compétition

Nom : Prénom :

Téléphone :

Date et signature

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) , né(e) le/...../..... , déclare savoir nager et décline toute responsabilité de l'organisateur (jerem-passion-peche), du propriétaire en cas de défaillance de la barque ou d'incidents causé au matériel. De plus, je prend note que jerem-passion-pêche, le propriétaire de l' étang des Grignons se dégage de toutes responsabilités en cas dégradations de matériels, de pertes, ou de vols qui surviendraient durant la compétition et dans l' enceinte du site .

Date et signature

